

# Comprendre votre facture

## Compte de taxes



VILLE DE LAVAL  
SERVICE DES FINANCES  
CP 11051 SUCC CENTRE-VILLE  
MONTREAL, QC H3C 0R9

### Compte de taxes municipales

Pour l'année 2022

<b>Numéro de dossier</b>	<b>Numéro de matricule</b>	
00000000	0000 00 0000 0 000 0000	
<b>Date d'envoi</b>	<b>Numéro de facture</b>	
2022-02-21	AN2022-000000000	
<b>Période d'imposition</b>		
Du 2022-01-01 au 2022-12-31		
<b>Base d'imposition</b>		
<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>	<b>Année 2024</b>
367 467	390 433	413 400
<b>Numéro de référence pour paiement électronique</b>		
00000000000000000000		

de l'unité d'évaluation inscrite au rôle d'évaluation  
du Buisson  
cadastrale

GER BENOIT-JACQUES  
JE DU BUISSON  
STE-ROSE) QC H7L 8Z8

Compte s'adresse à la fois au(x) propriétaire(s) identifié(s) ci-dessus et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle

#### Base d'imposition

Afin d'atténuer les répercussions financières du nouveau rôle d'évaluation, le conseil municipal s'est prévalu d'une disposition de la Loi sur la fiscalité municipale, ce qui lui permet d'étaler sur 3 ans les variations d'évaluation entre le rôle de 2019-2021 et celui de 2022-2024.

En savoir plus

#### Détail des taxes

Taxe	Règlement	Assiette de la taxe	Base imposition	Taux	% du taux	Montant
<b>Taxe foncière</b>						
Taux de base	L-12878	Valeur	367 467	0,007252		2 664,87
<b>Contribution-Fonds dédié (eau)</b>						
Taux de base	L-12879	Valeur	367 467	0,000186		68,35
<b>Tarifification</b>						
Service de l'eau		Logements	1	294,00		294,00
Transport en commun régional		Logements	1	50,00		50,00
Piscine		Logements ou locaux	1	44,00		44,00
Contrôle biologique des moustiques		Logements ou locaux				13,00

#### Numéro de référence pour paiement électronique

Ce numéro de référence est nécessaire, pour effectuer le paiement du compte de taxes foncières sur la plateforme en ligne de votre institution financière.

#### Montant dû

Ce montant correspond au montant total à payer pour l'année.

#### Détail du ou des versements

Les versements doivent être effectués dans leur entièreté selon les dates indiquées. Inscrivez-vous à la facturation électronique pour bénéficier d'avis de rappel automatisés.

DF	Tout versement fait après la date d'échéance est assés de pénalités d'intérêts et au taux de annuel de 5,00%	Tout versement fait avant la date d'échéance est assés de pénalités d'intérêts et au taux de annuel de 8,50% pour les	<b>Total du compte :</b>	<b>3 134,22</b>
	Payable à la plupart des institutions financières. À conserver pour fins fiscales.		<b>Montant dû :</b>	<b>3 134,22</b>
<b>Dates de paiement en 6 ou 12 versements</b>	- Si vous choisissez de payer en 6 versements, les versements doivent être effectués les mois de juin, août, octobre, décembre, février et avril. Les frais d'intérêts et de pénalités seront appliqués à partir du 15 juin. Les frais d'intérêts et de pénalités seront appliqués à partir du 15 juin. Les frais d'intérêts et de pénalités seront appliqués à partir du 15 juin. Les frais d'intérêts et de pénalités seront appliqués à partir du 15 juin.		<b>Détail du ou des versements</b>	
			1) 2022-06-15	1 567,11
			2) 2022-09-13	1 567,11

Vous inscrire